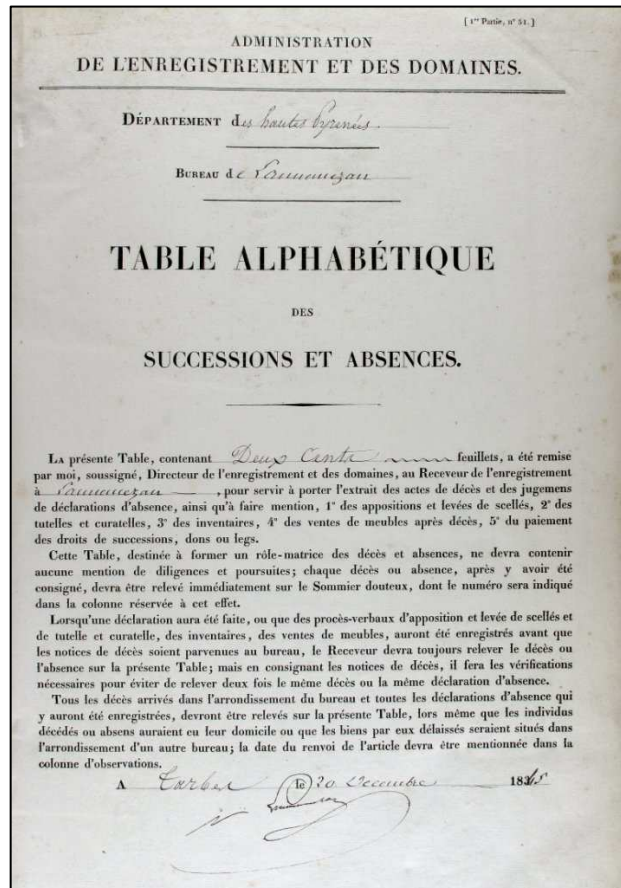


# Cas pratique n° 4



# L'Enregistrement

Archives départementales des Hautes-Pyrénées



Juin 2015

## L'ENREGISTREMENT

### CAS PRATIQUE N° 4 : RECHERCHER UN ACTE AUPRES DE L'ENREGISTREMENT

**Contexte :**

Un chercheur souhaite savoir si Marie Jeanne Layre-Dufau a passé un contrat de mariage avec son mari, Jean Sylvain Fourcade. Elle est née à Sazos en août 1926 et a vécu à Luz-Saint-Sauveur.

**Objectif :**

Entreprendre une recherche relative à un acte à partir des documents établis par l'Enregistrement.

**Préalable :**

Avoir pris connaissance de la fiche pratique « L'Enregistrement » proposée par les Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

## Etapas de la recherche :

### 1. Identifier le bureau de l'Enregistrement

Née à Sazos, Marie Jeanne Layre-Dufau a vécu à Luz-Saint-Sauveur. Le bureau de Luz-Saint-Sauveur est resté en activité jusqu'en 1934 mais il a continué à tenir les répertoires généraux au-delà de cette date. Il faut donc débiter la recherche par la consultation des feuillets mobiles produits par le bureau de Luz-Saint-Sauveur afin de trouver les références de son compte au répertoire général.

### 2. Consulter les feuillets mobiles

Instaurés à partir de 1866, les feuillets mobiles permettent d'accéder au répertoire général qui donne pour chaque individu enregistré, la liste des actes le concernant enregistrés par l'administration de l'Enregistrement (à l'exception des déclarations de successions).

Les feuillets mobiles sont classés par ordre alphabétique des noms de familles. En consultant l'instrument de recherche, le chercheur doit donc consulter la cote 3 Q 13 / 240 (Lag-Lay)

NOM : <u>LAYRE-DUFAU</u>		VOLUME. <u>14</u>	CASE. <u>1360</u>
PRÉNOMS : <u>Marie Jeanne</u>			
Profession : <u>1.</u>			
Domicile : <u>Luz (anciennement Sazos)</u>			
Né à <u>Sazos</u> , le <u>2 août 1926</u>			
Conjoint. (Nom et prénoms.)	1 <sup>er</sup> <u>Fourcade Jean</u>	Date du	1 <sup>er</sup>
	2 <sup>o</sup>		2 <sup>o</sup>
	3 <sup>o</sup>		
Observations :		Outre les éléments d'identification de la personne recherchée, cette fiche comporte les éléments de renvoi vers le répertoire général (n° de volume et n° de case).	
Date du décès. } _____		Déclaration de succession. } Bureau : _____ Date : _____ N° _____	

Feuillet mobile de Marie Jeanne Layre-Dufau  
ADHP, 3 Q 13 / 240

Au regard des informations contenues sur cette fiche, le chercheur doit donc consulter le volume 14 des répertoires généraux du bureau du Luz-Saint-Sauveur et se reporter à la case n° 1360 de ce registre pour obtenir la liste des actes concernant Marie Jeanne Layre-Dufau.

Si le feuillet mobile concernant Marie Jeanne Layre-Dufau n'avait été disponible, le chercheur dispose d'une autre solution pour accéder au compte de cette dernière au répertoire général. Il faut en effet rechercher sa déclaration de mutation par décès (si celle-ci a été établie). Sur ce document, figureront les références (n° volume, n° case) de la défunte au répertoire générale. Pour cela, il faut donc connaître la date de décès de Marie Jeanne Layre-Dufau.

### 3. Consulter le répertoire général

	1887-1981.
3 Q 13/133	1896-1980. Anc n° vol. : 12 Ancienne cote 1 : 3 Q 5475 1896-1980.
3 Q 13/134	1913-1981. Anc n° vol. : 13 Ancienne cote 1 : 3 Q 5476 1913-1981.
3 Q 13/135	1936-1980. Anc n° vol. : 14 Ancienne cote 1 : 3 Q 5477 1936-1980.
3 Q 13/136	mars 1955. Contenu : Seules les cases 1 et 2 sont renseignées et font l'objet d'un renvoi au volume n° 16, cases 360 et 361. Anc n° vol. : 15 Ancienne cote 1 : 3 Q 5478 1955.

Pour obtenir la cote du répertoire général recherché, il faut tenir compte du numéro de volume indiqué sur le feuillet mobile.

Instrument de recherche du bureau de l'Enregistrement de Luz-Saint-Sauveur

Au regard de l'instrument de recherche concernant les archives produites par le bureau de l'Enregistrement de Luz-Saint-Sauveur, la cote du répertoire général est donc 3 Q 13 / 135

CASE N° 1360.		Layre Dufau Marie Jeanne		MARIÉ à Fournade Jean Vol. .... CASE .....	
NATURE DES ACTES DE DÉCLARATION (1)		DATE de l'ENREGISTREMENT ou de la déclaration.	VALEURS MOBILIÈRES. IMMOBILIÈRES. (Valeur vénale.)	OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS. 1° Imm. : Contenance et situation; 2° Fonds de C. : Nature et situation; 3° Cont. de Mar. : Régime; 4° Obligations : Époque du remboursement.	NATURE DES BIENS ou DÉGAGEMENT (2)
Actif.	Passif.				Actif.
Par mariage		Mars 1955	60.000	acquies	
en l'honneur de l'acquisition de l'habitation		1959	625.000	Soulté	
		1960	50.000	Im à Luz	

1. Le numéro de case permet de retrouver dans le registre, la personne recherchée.

3. Date de l'enregistrement de l'acte.

2. Nature de l'acte recherché.

Extrait du répertoire général du bureau de l'enregistrement de Luz-Saint-Sauveur ADHP, 3 Q 13 / 135

Comme l'indique la case dédiée à Marie Jeanne Layre-Dufau, un contrat de mariage a bien été établi entre elle et son époux. Pour accéder à la transcription (partielle) de cet acte, il faut donc se reporter aux registres des actes civils publics en tenant compte de la date d'enregistrement précisé dans la case (14 octobre 1952).

#### 4. Consulter le registre des actes civils publics

Au regard de la date d'enregistrement du contrat de mariage (1952), cette opération a été effectuée par le bureau d'Argelès-Gazost. En effet, le bureau de Luz-Saint-Sauveur a été fermé en 1934 et son activité a été transférée sur celui d'Argelès-Gazost.

Les registres d'actes civils publics sont classés par ordre chronologique. Le chercheur n'a donc qu'à chercher la cote du registre qui contient la date du 14 octobre 1952. Après vérification, celui-ci porte la cote 3 Q 1 / 345.

3 Q 1/344	9 mai 1951-25 mai 1952. Anc n° vol : 271 Ancienne cote 1 : 3 Q 4843 1951-1952.
3 Q 1/345	26 mars-19 novembre 1952. Anc n° vol : 272 Ancienne cote 1 : 3 Q 4844 1952.
3 Q 1/346	20 novembre 1952-26 juillet 1953. Anc n° vol : 273 Ancienne cote 1 : 3 Q 4845 1952-1953

Registre recouvrant l'enregistrement du contrat de mariage recherché.

#### Instrument de recherche du bureau de l'Enregistrement d'Argelès-Gazost

Les registres d'actes civils publics sont organisés par ordre chronologique d'enregistrement. Il faut donc se reporter sur les pages relatives aux enregistrements effectués le 14 octobre 1952.

<p>535 Labourdette 3 vols. A. 2. 1. m. 6.</p> <p>Contrat de mariage 4 octobre 1952</p> <p>La communauté réduite aux acquêts entre FOURCADE Jean Sylvain ancien pâtissier à Luz sur le 19 Mars 1927 et LAYRE DUFAU Marie Jeanne à Luz sur le 20 août 1926</p> <p>Partage de : non existence d'enfants : la 1/2 appartenant en H. p. p. à au survivant = existence d'enfants réduction à 1/2 en H. p. p. 1/2 en survivant</p> <p>et Donation acceptée par LAYRE DUFAU Bernard agissant comme et Dame Marie Anna son épouse à Luz sur le 14 octobre 1952</p> <p>en avancement d'hoirie par imputation sur la succession du pre- mier mort et subsidiairement sur la succession du survivant conjointement de la somme de 500.000 francs. Dit de retour = Les donateurs ont 3 enfants. Pas de donations antérieures Pas d'apports de mise en nature de linge et objets à usage personnel Six cent quatre vingt dix francs</p>	<p>690</p>
---	------------

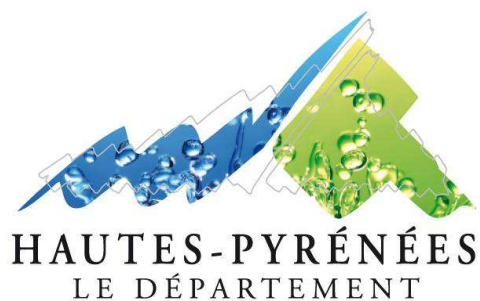
Le contrat de mariage n'est pas transcrit de manière intégrale. Pour accéder à l'acte complet, il faut consulter la minute notariale. Le chercheur trouve ici les références pour accéder à cette minute : le contrat de mariage a en effet été reçu le 4 octobre 1952 par Me Labourdette. Si les minutes notariales sont lacunaires, les archives de l'Enregistrement constituent donc un moyen de pallier à ce manque.

#### Actes civils publics du bureau de l'enregistrement d'Argelès-Gazost' ADHP, 3 Q 1 / 345

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRÉNÉES

Archives départementales des Hautes-Pyrénées  
5, rue des Ursulines  
BP 1343  
65013 Tarbes cedex  
Standard : 05.62.56.76.22  
Courriel : [archives@ha-py.fr](mailto:archives@ha-py.fr)  
Site internet : [www.archivesenligne65.fr](http://www.archivesenligne65.fr)

Ouvert du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30 et du jeudi au vendredi de 9h00 à 17h30



*Table de succession et absences du bureau de Lannemezan (1840-1853)*  
ADHP, 3 Q 10 / 2